

Rapport du Président

Séance Publique du vendredi 18 mars 2016

 $12^{\text{ème}}$ Commission N° CG-2016-2-12-1

Service instructeur DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2016

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental qui s'est tenue le vendredi 5 février 2016.

Le Conseil départemental a tenu une réunion publique le vendredi 5 février 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ce rapport présente donc à l'Assemblée départementale, aux fins d'adoption, ledit procès-verbal sous forme de transcription in extenso des débats qui se sont déroulés à l'occasion de cette séance plénière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN